

**COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES  
TELECOMMUNICATIONS POUR LA VALIDATION DU PROJET DE  
REGLEMENT COMMUNAUTAIRE RELATIF A L'ITINERANCE ET AUX  
TARIFS EN ZONE CEMAC**

**COMMUNIQUE FINAL**

La réunion des Ministres en charge des télécommunications sur l'itinérance et la suppression des surcoûts des frais de roaming en zone CEMAC s'est tenue le 28 février 2020 à Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Madame **LIBOM LI LIKENG née MENDOMO Minette**, Ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun.

Prenaient part aux travaux, les Ministres en charge des télécommunications ci-après :

**Pour la République du Cameroun :**

- Madame **LIBOM LI LIKENG née MENDOMO Minette**, Ministre en charge des Postes et Télécommunications.

**Pour la République Centrafricaine :**

- Monsieur **Justin GOURNA-ZACKO**, Ministre des Postes et Télécommunications.

**Pour la République de Guinée Équatoriale :**

- Monsieur **Hipolito ONDO NVO**, Vice Ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications.

**Pour la République Gabonaise :**

- Monsieur **Raphael MZUI MINSTA**, Directeur Général de la Promotion de l'Économie Numérique, Représentant le Ministre d'État, Ministre de la Communication et de l'économie Numérique, Porte-Parole du Gouvernement.

#### **Pour la République du Tchad :**

- Madame **Halimé Assadya ALI**, Inspectrice Générale, Représentant le Ministre des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

#### **Pour la République du Congo :**

- Monsieur **Roch Cyr POPOSSI**, Directeur de la Coopération et de la Formation, représentant le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique.

#### **Pour la Commission de la CEMAC :**

- Madame **Fatima Haram ACYL**, Vice-Présidente ;
- Monsieur **Shey Jones YEMBE**, Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable.

Prenaient également part aux travaux, les experts des pays membres et les représentants de certaines institutions dont la BDEAC, le BSR-CEA, l'IUT et l'ARTAC.

La Commission de la CEMAC rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux interventions.

Dans son allocution, Madame la Vide-Présidente de la Commission a notamment relevé que l'itinérance communautaire constitue un outil de communication sans frontières et un vecteur d'intégration régionale susceptible d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des citoyens en déplacement dans l'espace communautaire, et, conséquemment une opportunité de renforcement de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La Commission de la CEMAC se devait donc de mettre en œuvre la volonté exprimée par les Chefs d'État de la CEMAC et traduite dans le deuxième plan opérationnel du PER en 2017 – 2021 adopté par le Conseil des Ministres de l'UEAC en février 2017 à N'Djamena, à savoir la mise en place d'un Réseau Téléphonique Unique en zone CEMAC. C'est en application de ces très Hautes directives des Chefs d'État a précisé la Vice-Présidente de la Commission, que les Ministres membres du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC ont formulé la recommandation de « *supprimer totalement les frais de roaming dans l'espace CEMAC au plus tard au premier semestre 2020* », lors de leur dixième session tenue à Douala le 21 décembre 2019.

Dans son discours d'ouverture, Madame **LIBOM LI LIKENG née MENDOMO Minette**, Ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun, a souligné que la disponibilité des infrastructures en qualité et en quantité suffisante, est la condition préalable au développement de n'importe quel secteur économique au rang desquelles les infrastructures de communications électroniques qui sont communément appelées « le cœur de l'économie numérique » en raison de leur



importance et de leur rôle dans la bonne marche des autres composantes de l'économie numérique. Elle a relevé que la suppression des frais de l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public en zone CEMAC contribue au renforcement de l'intégration communautaire et constitue une phase importante vers la mise en place d'un réseau unique téléphonique communautaire. De ce fait, l'harmonisation de la réglementation en la matière trouve tout son sens au regard des enjeux économiques et du renforcement des infrastructures de télécommunication dans la sous-région.

**Ouvrant leurs travaux**, les Ministres ont adopté l'ordre du jour et ont pris connaissance des conclusions des travaux des experts tenus les 26 et 27 février 2020 à Douala.

**Poursuivant** leurs travaux, les Ministres ont suivi la présentation de l'exposé des motifs et du Projet de règlement communautaire relatif à l'itinérance et aux tarifs sur les réseaux de communications électroniques mobiles ouverts au public pour la mise en place d'un réseau unique en zone CEMAC.

Les Ministres ont procédé à l'examen et à la validation du projet de règlement article par article.

**Après** les échanges et des débats, les Ministres en charge des télécommunications des pays membres de la CEMAC ont validé le projet de Règlement et recommandent son adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC.

**Au terme de leurs travaux**, les Ministres ont adressé leurs vifs remerciements au **Président de la République du Cameroun, Chef d'État, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, au Gouvernement et au Peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et la qualité du séjour en terre camerounaise.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

**Douala, le 28 février 2020**

**LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**



**LIBOM LI LIKENG née MENDOMO Minette**